



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 27 novembre 2015

N° 2015-700

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 novembre 2015 Pôle développement durable et rayonnement métropolitain Direction des stratégies métropolitaines et de l'innovation	Délibération N° 2015-700
--	---	---

Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux aéroport : signature avec l'Etat d'une convention de financement des études projet

Monsieur Alain JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil de Bordeaux Métropole du 25 septembre 2015 a décidé la création de l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux aéroport, dont l'objectif essentiel est de garantir l'attractivité et le développement de l'activité et de l'emploi dans l'un des premiers pôles économiques de la métropole bordelaise et d'Aquitaine, par la mise en œuvre d'un projet d'aménagement et de développement d'ensemble à court, moyen et long terme (15 à 20 ans).

La desserte interne et externe de la zone aéroportuaire de Bordeaux est à la fois un enjeu métropolitain en termes de fonctionnalité et d'accessibilité du territoire et une des clés de la réussite de l'OIM Bordeaux aéroport. Il convient notamment de rechercher les solutions réalisables les plus adaptées aux besoins de déplacements des usagers de l'aéroport, qui accueille un volume annuel de presque 5 millions de passagers, et des salariés travaillant sur la zone d'activités aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac (environ 30 000 emplois aujourd'hui).

Un programme d'études projet pour mettre en œuvre l'OIM Bordeaux aéroport et améliorer la desserte de la zone aéroportuaire

Afin de permettre la mise en œuvre de l'OIM Bordeaux aéroport, Bordeaux Métropole prévoit de mettre en place le programme d'études détaillé ci-après. Celui-ci vise notamment à apporter des réponses opérationnelles aux questions d'accessibilité et de mobilité de la zone couverte par l'OIM, en s'inscrivant dans un schéma de déplacements multi-modal cohérent. Plus largement, il articule les études de mobilité avec d'autres études qui concourent à définir et à mettre en œuvre un projet d'aménagement et de développement opérationnel d'ensemble pour ce territoire.

Ce programme d'études s'organise autour de trois grandes thématiques :

- des études de programmation urbaine et d'aménagement de la zone aéroportuaire ;
- des études de mobilité et de déplacements à l'échelle de la zone aéroportuaire ;

- des études d'amélioration des accès à l'aéroport.

Le montant prévisionnel total de ce programme s'élève à 1 289 000 € hors taxes sur la période 2015/2018. Son financement est prévu au programme pluriannuel d'investissement de Bordeaux Métropole, au titre de chacune des politiques concernées.

Programme d'études	Montant prévisionnel HT (hors taxes)	Montant prévisionnel TTC (toutes taxes comprises)	Calendrier de réalisation
1. Etudes de programmation urbaine et d'aménagement zone aéroportuaire	726 000 € HT	871 200 € TTC	
1.a. Etudes préalables à l'actualisation du plan d'aménagement et de développement d'ensemble			
Diagnostic environnemental et mise en œuvre des compensations environnementales OIM Bordeaux aéroport	83 500 € HT	100 200 € TTC	2015/2016
Schéma directeur des réseaux secs et humides OIM Bordeaux aéroport	67 000 € HT	80 400 € TTC	2015/2016
1.b. Etudes d'actualisation du plan d'aménagement et de développement d'ensemble			
Actualisation du plan d'aménagement et de développement d'ensemble OIM Bordeaux aéroport	575 500 € HT	690 600 € TTC	2016/ 2018
2. Etudes mobilité/déplacements zone aéroportuaire	193 300 € HT	231 960 € TTC	
Faisabilité de la desserte TCSP (transports en commun en site propre) du secteur extra-rocade Ouest	147 500 € HT	177 000 € TTC	2015
Actualisation du schéma de déplacements et du schéma directeur voirie OIM Bordeaux aéroport	45 800 € HT	54 960 € TTC	2015
3. Etudes d'amélioration des accès à l'aéroport	369 700 € HT	443 640 € TTC	
Etudes amélioration des accès aéroport (1ère phase)	12 500 € HT	15 000 € TTC	2015
Etudes amélioration des accès aéroport (2ème phase)	134 000 € HT	160 800 € TTC	2015/2016
Etudes amélioration des accès aéroport (3ème phase)	223 200 € HT	267 840 € TTC	2017/ 2018
Total programme d'études	1 289 000 € HT	1 546 800 € TTC	

Un financement de l'Etat dans le cadre du CPER Aquitaine 2015/2020

L'amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire est un des enjeux identifiés par l'Etat et la Région au titre du volet territorial de la métropole de Bordeaux du contrat de plan Etat Région

(CPER) Aquitaine 2015/2020. L'Etat a ainsi prévu d'apporter son concours financier à la réalisation du programme d'études ci-dessus présenté, sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole.

Le montant de la participation financière de l'Etat s'élève à 725 000 €, soit un taux de participation de 56,25% du budget prévisionnel hors taxes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU le décret n°83-32 en date du 21 janvier 1983 relatif aux contrats de plan entre l'Etat et les collectivités territoriales,

VU le Contrat de plan État Région signé le 23 juillet 2015, notamment le volet territorial 6.2.2 « Accompagner le développement de la métropole de Bordeaux », et l'action 6.2.2.1. « Études sur l'amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire »,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 30 octobre 2015, approuvant le contrat territorial de Bordeaux Métropole, entre l'Etat, la Région et Bordeaux Métropole, pris en application du Contrat de plan Etat – Région (CPER) Aquitaine 2015/2020,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 septembre 2015, décidant de créer l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux aéroport,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux aéroport a pour ambition de contribuer à l'aménagement et au développement de la vaste zone d'activités et d'emplois intercommunale qui s'étend sur le pourtour de l'aéroport international de Bordeaux-Mérignac,

CONSIDERANT QUE l'amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire est un des facteurs clés de réussite de l'OIM Bordeaux aéroport,

CONSIDERANT QUE le programme d'études préalables exposé dans le présent rapport est nécessaire à la mise en œuvre de l'OIM Bordeaux aéroport,

CONSIDERANT QUE, dans le cadre du CPER Aquitaine 2015-2020 et du contrat territorial de Bordeaux Métropole pris en application de celui-ci, l'Etat s'est engagé à apporter son concours financier à la réalisation des études sur l'amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la convention de financement entre l'Etat et Bordeaux Métropole, relative aux études d'amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire de Bordeaux.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement ci-annexée.

Article 3 : Le concours financier apporté par l'Etat à Bordeaux Métropole, d'un montant total plafonné à 725 000 €, sera inscrit au budget principal des exercices concernés, chapitre 13, article 1321, fonction 824, et selon le calendrier prévisionnel suivant :

Année	2016	2017	2018	Total
Crédits	275 000 €	225 000 €	225 000 €	725 000 €

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

**REÇU EN PRÉFECTURE LE :
16 DÉCEMBRE 2015**

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Président,

**PUBLIÉ LE :
16 DÉCEMBRE 2015**

Monsieur Alain JUPPE